



129 – Animation d’ateliers en direction des professionnel.le.s de l’accueil individuel dans des relais petite enfance (RPE) - Subventions (845.932 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d’objectifs avec cinq associations pour leurs actions dans Paris Centre et dans les 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e 18e, 19e et 20e arrondissements.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris soutient la qualité des modes d’accueil individuel notamment au travers d’un réseau de relais petite enfance (RPE anciennement relais d’assistant.e.s maternel.le.s et d’auxiliaires parentales et parentaux - RAM-RAP), en régie et associatifs, sur l’ensemble du territoire parisien.

L’objet des Relais Petite Enfance est de soutenir la qualité de l’accueil individuel du jeune enfant en accompagnant la professionnalisation des gardes d’enfants (accueil au domicile des parents) et des assistant.e.s maternel.le.s (accueil au domicile des professionnel-le-s).

Ces RPE sont des lieux gratuits d’accueil, d’information et d’accompagnement pour les professionnel.le.s et les enfants qui leurs sont confiés.

Dans le cadre de rencontres collectives, animées par des professionnel.le.s de la petite enfance (éducateur.trice de jeunes enfants), les assistant.e.s maternel.le.s et gardes d’enfants peuvent se rencontrer, échanger, bénéficier d’un accompagnement dans leurs pratiques, favorisant leur professionnalisation et la qualité de l’accueil des enfants dont ils/elles ont la garde. Les RPE sont aménagés pour accueillir les jeunes enfants. Ils participent à leur éveil et à leur autonomie, grâce à l’apprentissage progressif de la vie en collectivité autour d’activités ludiques. Ils sont des lieux de référence et sources d’information pour les professionnel.le.s et les parents.

Les RPE animés en régie par la Direction des Familles et de la Petite Enfance (dix sites dédiés et une cinquantaine d’antennes dans des structures municipales

et partenariales) accueillent chaque semaine des rencontres collectives principalement pour les assistant.e.s maternel.e.s et également pour les gardes à domicile sur certains sites.

À Paris, selon les dernières données de la CAF, au titre de l'année 2021, 11 821 foyers étaient bénéficiaires du « Complément de Mode de Garde-garde à domicile » dont deux tiers de familles pour la garde d'au moins un enfant de 0 à 2 ans. Cela représente donc au moins 4 000 professionnel-le.s gardant des enfants au domicile des parents.

Dans ce contexte, pour compléter l'offre et le maillage territorial des RPE en régie, cinq associations animent des RPE et proposent chaque semaine plus de cinquante rencontres collectives à destination principalement des gardes d'enfants et également sur certains sites des assistant.e.s maternel.le.s, dans 14 arrondissements de Paris :

- L'association **ABC Puériculture** anime le RPE « Le Petit Jardin » situé au 9, rue Aristide Maillol, dans le 15^e arrondissement et le RPE itinérant « Le Petit Bus » dans les 11^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e et 19^e arrondissements.

- L'association **La Maison de l'Enfance** anime un RPE l'après-midi, dans ses locaux situés 7, rue Serge Prokofiev dans le 16^e arrondissement.

- La **Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon** (FOCSS) gère un RPE itinérant qui intervient dans différents sites des 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

- L'association **Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne** (CASP) anime un RPE « La Bulle d'air » dans ses locaux situés au 60, rue Greneta dans le 2^e arrondissement.

- L'association **CRESCENDO** anime un RPE itinérant « Les Rendez-vous des Assistantes Maternelles et Gardes d'enfants » à Paris centre et dans les 10^e, 11^e, 12^e, 15^e et 16^e arrondissements.

Compte tenu de l'impact positif de ces actions auprès des familles parisiennes, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de signer avec ces associations, un avenant à la convention d'objectifs pluriannuelle pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre de ces relais petite enfance - RPE et de leur attribuer, au titre de l'exercice 2023, une subvention d'un montant global de **845.932 €** selon la répartition suivante :

- Association « ABC Puériculture » : 255.343 euros (RPE « Le Petit Jardin » : 99.858 euros et RPE « Le Petit Bus » : 155.485 euros) ;
- Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne : 52.324 euros ;
- Association Crescendo : 66.992 euros ;
- Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon : 398.000 euros ;
- Association La Maison de l'Enfance : 73.273 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

|
|